



## EN IMMERSION

VIVRE AU VERT dans le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Résidence d'artiste de création

Mai à octobre 2021

**Un appel à candidatures est lancé en direction d'un(e) artiste ou groupement d'artistes pluridisciplinaire(s) (images, écriture, poésie, arts vivant...) en vue d'une résidence de création sur le territoire du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.**

### PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DU TERRITOIRE

#### Le territoire

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes est situé à l'est du massif des Pyrénées, il se caractérise par la limite entre les influences méditerranéennes et les influences océaniques. En bordure d'un axe géostratégique plus large formé par les Pyrénées et en lien avec les autres massifs français et européens, il est un cœur de nature qui mérite toutes les attentions. C'est à partir de cette singularité que l'identité du territoire s'est structurée, au fil du temps, à la fois dans une cohérence assurée par l'axe central des rivières du Sègre et de la Têt mais aussi dans la diversité des vallées adjacentes. Ces liens naturels donnent sens au territoire et à sa nouvelle représentation liée à son classement en Parc naturel régional. Ils constituent les fondements des réalités socio-culturelles d'aujourd'hui et justifient l'impérieuse nécessité d'un équilibre à préserver entre l'homme et la nature. De par sa géographie et son histoire, ce territoire est marqué d'une façon indélébile par le symbole de la frontière. Comme tous les symboles, la frontière s'y décline sous toutes ses formes : frontière climatique, frontières culturelles, frontières écologique et géologique, frontière entre Etats, frontière entre mer et montagne, frontière entre vallées et cours d'eaux, frontière entre le passé et l'avenir. Mais loin de créer des coupures, cette notion rappelle aussi les ponts existants ou à établir, pour coconstruire des projets partagés à partir de ces réalités et de leurs transformations passées et à venir.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes soutient l'appropriation de cette histoire par les habitants, mais aussi la valorisation de ce riche patrimoine culturel en direction des visiteurs. Les programmes sur la mémoire orale, le patrimoine bâti, les résidences d'artistes ou les sites muséographiques traduisent bien la globalité de cette approche.

Pour compléter la connaissance du territoire [www.parc-pyrenees-catalanes.fr](http://www.parc-pyrenees-catalanes.fr).

#### La structure

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées est un établissement public, qui ressemble en grande partie à un regroupement intercommunal. Cependant, les communes ne sont pas les seules collectivités à faire partie du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes. Ce Syndicat mixte est composé de :

- 66 communes membres,

- La Région Occitanie,
- Le Département des Pyrénées-Orientales
- Les EPCI Conflent Canigó, Pyrénées catalanes et Pyrénées Cerdagne

Par ses délibérations, ses choix, ses débats, il décide des orientations politiques et financières, des actions à conduire pour mettre en œuvre la charte du territoire.

**Prendre connaissance de la charte du Parc [ici](#)**

## CONTEXTE ET ENJEUX

La valorisation du patrimoine culturel, matériel et immatériel, la présence artistique ainsi que la création culturelle, sont envisagées par le PNR des Pyrénées catalanes comme des vecteurs de liens sociaux.

En 2021, la structure aborde une étape clé de son projet de territoire. Les actions menées depuis 2014 devront faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours, qui éclairera sur les grands objectifs qui restent encore à atteindre. Cette analyse sera effectuée par l'équipe du Parc, appuyée par un bureau d'étude, qui à travers une série d'entretiens auprès des bénéficiaires directs du Parc (professionnels « marqués Parc », acteurs économiques, partenaires associatifs...) dégagera une photographie de l'action menée par le Parc, à mi-parcours. Ce dernier souhaite compléter cette étude par **une approche sensible et artistique** auprès des habitants. Cette approche, plus longue, plus intime demande de passer du temps en immersion sur le terrain, auprès des habitants, dans les lieux qu'ils fréquentent et là où ils ont l'habitude de se retrouver.

Il s'agit de recueillir la perception des habitants du Parc, sur le fait d'habiter à l'année, au fil des saisons, dans un environnement de moyenne et de haute montagne, dans un milieu naturel d'exception impliquant des avantages et des inconvénients. Il s'agit de faire parler de ce territoire dans un contexte de rencontre, entre une population et un ou des artistes, autour d'une expérience commune de création. D'amener les publics locaux (jeunes et adultes) à s'intéresser à leur territoire.

A l'heure des écrans et de nos sociétés modernes, chacun vit l'immédiateté et plus particulièrement les jeunes. L'écriture est à cette image : morcelée, parcellaire, oralisée. Conduits par un ou des artistes autour de sa (leur) discipline, les habitants participants à la résidence seront invités à prendre le temps de l'imagination, le temps de l'élaboration d'une écriture, qu'elle soit mots, images, ou les deux.

Il ne s'agit pas pour l'artiste de mener une création personnelle, il s'agit d'une **co-production de gestes artistiques et une co-production d'écriture (récits, écriture spontanées, poésies) et d'illustrations avec les habitants**. Susceptibles d'être visibles dans l'espace public ou pouvant s'y inscrire.

L'artiste aura une mission d'éducation et d'accompagnement à la démarche artistique à travers le fil conducteur de la résidence qui est : **VIVRE AU VERT**.

## OBJECTIFS DE LA RESIDENCE DE CREATION

- Contribuer au développement de l'esprit critique, de la curiosité et de l'imaginaire par le biais de discussions, d'échanges, de découvertes d'œuvres, de l'expérience des gestes artistiques vécus.
- Permettre au plus grand nombre d'habitants du territoire de bénéficier et d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre et une certaine familiarisation avec une démarche artistique et un artiste.

- Recueillir la perception et la parole des habitants sur le fait de vivre dans un territoire de Parc naturel régional.

## **LE THEME VIVRE AU VERT A DECLINER, EN IMMERSION, AVEC LA POPULATION DES PYRENEES CATALANES**

Il sera demandé d'interroger le thème du fil conducteur sous différents angles :

### **- La notion de territoire :**

Comme un espace de mobilité, d'expression et d'action pour l'individu. La transformation d'un territoire à partir de la manière dont nous l'imaginons et le projetons dans le futur. Habiter, créer et rêver son territoire. La représentation que l'on se fait de son territoire. Habiter dans un sens plus large que celui de se loger. Rapport direct à son environnement.

### **- La notion de vivre ensemble :**

Vivre dans un environnement de diversité sociale et culturelle. Coopération au sens large du terme. Lien social et intergénérationnel.

### **- La notion d'environnement :**

Prendre conscience du milieu dans lequel on vit. La perception des paysages, la richesse de la biodiversité, la proximité et l'interaction de l'individu avec son milieu naturel proche (montagne, forêt...). De son rôle d'acteur en tant qu'habitant.

### **- La notion de frontière :**

Administrative, naturelle ou sociale entre deux pays, entre deux espaces ou entre deux individus. La porosité de cette frontière et ce qu'elle a d'infranchissable. La frontière dans le réel et l'imaginaire.

D'autres notions pourront bien sûr émaner du processus de création et pourront être proposées par l'artiste lors de la candidature.

## **L'INTERVENTION ARTISTIQUE ATTENDUE**

S'il se déploie, la plupart du temps au sein des établissements, équipements ou structures, le processus de cocréation peut s'envisager également dans l'espace public ainsi que dans tout autre lieu paraissant approprié. Les rencontres artistiques pourront être participatives ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant l'effet de surprise ou au contraire un rendez-vous donné. Toutefois, elles se voudront toujours très simples et facile d'accès, le but étant qu'elles permettent au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible du processus de création de l'artiste.

### **Une création collaborative**

Il s'agit d'imaginer des temps de cocréation avec les habitants, les gestionnaires de lieux dédiés (musée, bibliothèques, médiathèques) et non-dédiés (lieux de vie, bistrot, commerces) ou autres personnes impliquées afin que l'œuvre soit participative et nourrie de ces contributions et connaissances locales.

## Une création à vivre

Il serait intéressant par ailleurs que la forme finale propose une expérience à vivre avec potentiellement une dimension immersive et participative pour découvrir l'œuvre (ex : exposition).

## Garder trace de la création

Une trace matérielle de la démarche devra rester sur le territoire (édition, film, photographie, exposition, etc...). Elle doit être pensée en amont et conclure le processus de cocréation.

## Une création itinérante

Il est demandé d'envisager une création qui puisse se déplacer d'une structure ou d'une commune à l'autre sur le territoire afin qu'elle puisse être visible par le plus grand nombre à l'issue du processus de cocréation. Cette création qui circule peut-être matérielle ou conceptuelle (une méthode, un processus...). Dans tous les cas, elle devra être de forme légère, facile à installer par les équipes techniques.

En parallèle, il sera demandé à l'artiste de mettre à disposition l'une de ses œuvres passées à disposition du territoire (exposition, installation, ouvrages...) afin qu'elle puisse être vue, consultée, visitée par les habitants durant le temps de résidence et faire ainsi écho au travail artistique mené sur le territoire.

## DEROULEMENT

### Présence de l'artiste et calendrier

L'artiste sera en résidence en équivalence de trois mois, non consécutifs, sur le territoire. Le projet doit être amorcé au printemps 2021 et se terminer au plus tard avant la fin de l'année 2021. L'artiste proposera lui-même ses périodes de présence sur cette base de trois mois.

Le temps de résidence sera morcelé en trois temps et trois lieux avec une proposition de passer un mois dans chacune des trois zones géographiques bien distinctes (en termes de paysage et de mode de vie) du Parc : le Conflent, la Cerdagne et le Capcir. L'artiste sera logé dans un village mais il lui sera demandé de rayonner afin de toucher un public plus large que celui de la commune dans lequel il sera établi.

Les étapes du projet pourraient être envisagées de la manière suivante :

- Un temps d'imprégnation et de découverte du territoire et des acteurs.
- Une présentation affinée de la démarche et de la méthode en Comité de pilotage.
- Un temps de création et de mobilisation des acteurs locaux et des habitants.
- Un ou plusieurs temps de présentations publiques des résultats du processus de cocréation.

Un temps de conclusion avec l'ensemble des partenaires et acteurs locaux mobilisés sera par ailleurs organisé. En fonction des lieux partenaires d'autres moments officiels pourront être mis en place.

Une présentation publique de la démarche personnelle de l'artiste sera mise en place au départ du projet et ce dans les trois zones de résidence, afin de familiariser les publics à son univers de création et afin d'ancrer sa présence sur le territoire.

L'artiste établira un calendrier précis de sa présence et des activités envisagées, en fonction du projet qu'il présente.

### Personnes mobilisées pour la création

Cette résidence de création devra faire le lien avec les structures du secteur culturel du territoire (sites culturels, musée, médiathèques, bibliothèques, salle d'exposition), les associations locales sensibles à la création artistique, notamment l'écriture, la poésie, la lecture et les collectivités locales porteuses d'actions d'Education Artistique et Culturelle et de diffusion artistique.

Les communes et le Parc proposeront des habitants volontaires, des associations relais afin de définir un groupe de personnes avec qui la création sera réalisée collectivement. L'artiste pourra de son côté mobiliser des habitants selon sa propre stratégie.

### Lieu de travail

Les communes accueillantes, le Parc ou les structures partenaires mettront à disposition un espace de travail les jours où l'artiste en aura besoin.

### Contraintes pratiques

L'artiste devra :

- Être indépendant pour la réalisation technique de son travail.
- Être autonome dans ses déplacements (difficile d'utiliser les transports en commun).
- Avoir un comportement éco responsable et respectueux du public et des lieux.

## **PILOTAGE**

Dans le cadre de la résidence de création VIVRE AU VERT, le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, l'organisateur :

- Assure la coordination générale et le suivi des différentes phases de la résidence.
- Mobilise tous les acteurs du territoire susceptibles d'être concernés par la résidence.
- Accompagne l'artiste, afin de le guider dans sa découverte du territoire.
- Communique sur cette résidence, par le biais, notamment, de ses propres supports de communication.
- Veille aux bonnes conditions de séjour et de travail de l'artiste.

Par ailleurs, un Comité de pilotage sera mis en place, il aura pour objectif de suivre le déroulement de la résidence sur toute sa durée. Il se réunira deux fois, la présence de l'artiste sera demandée. Ces réunions se dérouleront sur le temps de présence de ce dernier sur le territoire. Le Comité de pilotage sera composé de la manière suivante :

### **DRAC Occitanie**

Sylvie Castel conseillère pour le département des Pyrénées-Orientales

### **Elus du PNR Pyrénées catalanes**

Jean-Louis Jallat, vice-président en charge du groupe de travail Patrimoine, culture et catalanité

Josette Pujol, vice-présidence en charge du groupe de travail Animations – évènementiel

Daniel Armicen, vice-président en charge du groupe de travail Coopération

### **Equipe technique du Parc**

Séverine Casasayas, directrice du Parc

Christelle Frau, chargée de mission patrimoine, culture et catalanité (mission pilote)

Marion Brousse, chargée de mission communication

## Région Occitanie

Un représentant de la Région Occitanie

## Département des Pyrénées Orientales

Marie Peiro, responsable des projets culturels

## Les Communautés de communes

Un représentant pour la communauté de communes Pyrénées Cerdagne

Un représentant pour la communauté de communes Pyrénées catalanes

Un représentant pour la communauté de communes Conflent Canigó

## CONDITIONS FINANCIERES

### Rémunération de la création

L'artiste retenu bénéficie d'une allocation financière brute de 15 000 € pour la durée de la résidence de trois mois. Ceci recouvre son temps de présence exclusive avec ses interventions diverses auprès des différents publics, ses co-élaborations et restitutions de gestes artistiques ainsi que l'achat de matériel nécessaire pour la réalisation de la création. Le PNR Pyrénées catalanes et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie prennent en charge le coût de cette prestation.

Par ailleurs, l'artiste retenu étant appelé à résider effectivement sur le territoire, plusieurs lieux d'hébergement (un dans chaque zone) sera mis à disposition.

### Frais de déplacement et de logement

Le PNR Pyrénées catalanes se chargera de mettre en place un partenariat avec les communes accueillantes pour l'hébergement. Les frais de déplacement sont inclus dans l'allocation brute de **15 000€**.

## COMMUNICATION

Le PNR Pyrénées catalanes prendra en charge le volet communication en utilisant ses supports habituels : Journal du Parc, newsletter, facebook, site internet. Une participation des sites et des communes sera demandée pour relayer le projet. La conception de supports de communication, sera envisagée avec l'artiste. Le plan de communication devra être penser conjointement.

## SELECTION

### **Une première sélection se fera sur dossier**

Dossier à remettre jusqu'au 28 février 2021 inclus.

Un exemplaire papier devra être envoyé à :

Christelle Frau, PNR Pyrénées catalanes,

Maisons du Parc – La Bastide

66360 OLETTE

Le document devra aussi être envoyé par email à : [christelle.frau@pnrpc.fr](mailto:christelle.frau@pnrpc.fr)

Il devra comporter :

- La présentation de la démarche proposée, de la manière la plus précise possible.
- La présentation de l'artiste ou de l'équipe artistique (compagnie, collectif...). Le jury appréciera les compétences professionnelles de l'équipe ainsi que des expériences similaires de projet artistique territorial, bien que les premières expériences soient tout aussi les bienvenues.
- La présentation des interventions proposées et de la présence sur le territoire.
- Une liste des œuvres disponibles pour la diffusion, pendant le temps de résidence.

Un entretien complémentaire pourrait être demandé à l'issue de l'analyse des dossiers pour complément d'information.

## **CRITRES DE SELECTION**

### **Concernant le projet présenté :**

- Le projet répond à une problématique du territoire ou à des besoins de ses habitants.
- Le projet est transférable dans d'autres territoires de Parc naturel régional.
- Le projet s'insère dans les réalités propres au Parc naturel régional des Pyrénées catalanes (géographie, climat, ambiance montagnarde, faible densité, saisonnalité)
- Le projet intègre l'ensemble des notions demandées.
- Le projet intègre une dimension sociale et environnementale.
- Le projet propose une restitution accessible par le plus grand nombre.
- Le projet répond à l'objectif premier : collecter la parole des habitants.
- Le projet s'appuie sur les ressources naturelles et culturelles du territoire.

### **Concernant l'(les) artistes :**

- Conception et rigueur dans le montage du projet.
- Prise en compte des acteurs présents sur le territoire.
- Implication de l'équipe artistique dans le processus de résidence et dans une démarche de sensibilisation des publics.

## **POUR PLUS D'INFORMATIONS**

Christelle Frau, PNR Pyrénées catalanes  
Patrimoine, culture et catalanité  
04-68-04-97-60 ou [christelle.frau@pnrpc.fr](mailto:christelle.frau@pnrpc.fr)